

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, LE 27 mars 2025



## DON DE SANG

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

**Jeudi 27 mars – 15h30**

**Salle Camille Pagé à Châtelleraut**

### Châtelleraut devient « Commune partenaire du don de sang » aux côtés de l'Etablissement français du sang.

L'Etablissement français du sang Nouvelle-Aquitaine annonce la signature d'une convention de partenariat avec la Mairie de Châtelleraut et l'Association pour le don de sang bénévole de Châtelleraut.

Cette signature concrétise le soutien apporté par la Ville afin de faciliter les actions d'information, de sensibilisation sur le don de sang, de plasma et de plaquettes notamment en favorisant l'organisation des collectes. Et pour sceller ce partenariat le choix a été fait d'organiser cet événement au cœur de la collecte qui a lieu à la salle Camille Pagé de 15h à 19h le 27 mars.

Pour le **Docteur Michel JEANNE**, « la signature de cette convention vient sceller une ambition commune en matière de santé publique qui augure une collaboration encore plus dynamique. Je me réjouis de ce soutien de la ville de Châtelleraut car le rôle des collectivités locales à nos côtés est clé pour soutenir ce geste citoyen fort et indispensable qu'est le don de sang, de plasma ou de plaquettes ».

A l'heure où la mobilisation des donneurs est devenue plus difficile et les enjeux, notamment sur le don de plasma, sont croissants, il est indispensable pour l'EFS d'engager des actions pour une mobilisation régulière, dans la durée, afin de répondre aux besoins des patients.

## INVITATION PRESSE

### SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT

**Jeudi 27 mars à 15h30**

**Salle Camille Pagé à Châtelleraut**

*lors de la collecte de sang en présence de*

*Madame Anne-Florence Bourat, élue Grand Châtelleraut - Vice-Présidente en charge du Contrat Local de Santé et des maisons de santé,  
Monsieur Jean-Claude Baudry, élu Ville de Châtelleraut - conseiller municipal en charge de la santé, du handicap et des maisons de santé,  
Dr Michel Jeanne, Directeur de l'EFS Nouvelle-Aquitaine,  
Mélanie Chesnais, responsable des prélèvements de Poitiers,  
André Augereau, président de l'association pour le don de sang bénévole de Châtelleraut  
Christian Diot, président de l'UD 86*

## Labellisée « commune partenaire du don de sang », Châtelleraut renforce son rôle d'acteur public, au service de l'intérêt général et de la santé

Cette convention confirme l'engagement de la Ville de Châtelleraut en faveur du don de sang en sensibilisant ses administrés à cette question, en facilitant l'organisation de collectes par le prêt de salle, en informant les citoyens sur les horaires et lieux de collecte via ses nombreux outils de communication.



« Par cette signature, la commune de Châtelleraut réaffirme son soutien au don de sang mais aussi de plasma. Depuis longtemps déjà, l'équipe municipale a souhaité offrir des conditions d'accueil très favorables à l'équipe dévouée de l'Etablissement français du sang, par le prêt d'une salle confortable, la communication et la logistique. Nous nous attachons aussi à œuvrer toute l'année aux côtés de l'amicale des donneurs de sang bénévoles locale, pour assurer un service de proximité à notre population » confirme **Jean-Pierre ABELIN, Maire de Châtelleraut,**

**Monsieur André AUGEREAU**, Président de l'association pour le don de sang de Châtelleraut confie « je suis fier d'être engagé pour un geste qui compte, porté sur la solidarité des donateurs, l'engagement des collaborateurs et l'implication des partenaires. Nous convergents tous vers un but commun : faire prendre conscience que le sang est un « bien » précieux et que le partager contribue chaque jour à sauver de nombreuses vies ».

### Une convention de partenariat qui traduit la forte mobilisation des élus

Initié en 2010 puis renouvelé en 2022, ce partenariat national entre l'EFS et l'AMF vise à constituer, avec les maires ainsi que les collectivités de France, un relais de communication et d'information sur le don de sang sous le label « partenaire du don de sang ».

Conçu comme un levier de mobilisation au service du don de sang, cette convention de partenariat doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre,
- mener des actions communes permettant à court ou à long terme le passage à l'acte et la fidélisation des donateurs de sang.

#### BON À SAVOIR

- Seul 4% des citoyens en âge de donner leur sang donnent
- Chaque année, le don de sang permet de soigner 1 million de patients.
- 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France, dont 1 000 en Nouvelle-Aquitaine.
- Un homme peut faire jusqu'à 6 dons de sang par an et une femme 4.

Les réserves doivent être sans cesse renouvelées car la durée de vie des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges et 1 an pour le plasma.

Retrouvez toutes les informations pratiques des collectes sur le site de l'EFS [www.dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr) ou sur l'application « Don de sang ».

#### Contacts presse EFS Nouvelle-Aquitaine

**Sylvanie GASSIAN**, directrice adjointe de la communication  
[sylvanie.gassian@efs.sante.fr](mailto:sylvanie.gassian@efs.sante.fr) - 07 88 63 38 39

#### Contact presse Grand Châtelleraut

**Lydia DE ABREU**, attachée de presse  
[lydia.deabreu@grand-chatelleraut.fr](mailto:lydia.deabreu@grand-chatelleraut.fr) - 06 37 98 15 50